AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP 27-6-75058712

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION "NORD et PICARDIE"
(NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME - AISNE - OISE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX - B.P. 355 - 62005 ARRAS - Tél. : 21.04.21

ABONNEMENT ANNUEL ~~XXXXX~~ 50 F 30 F
Rég. recettes Dir. Dép. Agric.
13, Grand-Place - 62022 ARRAS
C.C.P. LILLE 5701-50

Bulletin N°38 - 24 JUIN 1975

GRANDES CULTURES

THRIPS DU LIN

Des infestations importantes de ces parasites ont été observées ces derniers jours, en particulier dans la zone Nord de production de cette culture.

Ces petits insectes que l'on appelle communément "mouches ou bêtes d'orage" se tiennent au sommet des tiges qu'ils piquent amenant une déformation et une décoloration donnant à la culture un aspect roussatre du feuillage, justifiant le nom de "Maladie de la mauvaise tête".

Les dégâts les plus à redouter se produisent une à deux semaines avant la floraison et plus tard.

Nous engageons vivement les producteurs de toutes régions à visiter attentivement leurs cultures.

Le seuil d'alerte qui peut décider d'uneintervention est atteint lorsque l'on récolte de 2 à 5 Thrips sur la main humectée que l'on passe sur le sommet des tiges à plus de 20 m des bordures du champ.

On pourra utiliser, en cas de traitement, un produit à base de l'une ou l'autre des matières actives ci-après : - Méthomyl : 500 g de MA/ha ;
- Vamidothion : 500 g de MA/ha ; - Fenthion : 500 g de MA/ha ;-Parathion : 300 g de MA/ha.

Donner la préférence à des insecticides doués d'une assez longue persistance d'action.

Utiliser ces produits dans un minimum d'eau (200 l de MA/ha de bouillie), et sous forte pression pour provoquer un brouillard fin qui se localisera sur la tête des lins à l'endroit où se trouvent les thrips.

PUCERONS SUR BLE

On assiste actuellement dans certaines parcelles à la colonisation des épis par diverses espèces de pucerons qui peuvent éventuellement causer certaines déprédations aux cultures jusqu'au stade laiteux.

Avant de décider de la possibilité d'une intervention se reporter aux indications données dans notre bulletin n° 34 du 28 MAI 1975 (Les insectes ravageurs des organes aériens des céréales).

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Les indications données dans notre bulletin du 18 Juin demeurent toujours valables. La persistance d'un temps pluvieux, humide et relativement chaud augmente maintenant les risques d'apparition de taches et par la même, les risques d'infestation des cultures si les conditions climatiques sont à nouveau favorables aux contaminations là où des taches sont apparues.

De nouvelles taches peuvent encore se produire jusqu'en fin Juin, début Juillet et d'une manière générale dans les 4 à 6 jours qui suivent une humidité prolongée des cultures.

Il convient d'assurer une protection soignée des cultures en fin Juin, début Juillet en cas de temps perturbé, pluvieux et chaud si l'on veut se prémunir contre de nouveaux risques de contaminations.

Rappelons que les traitements les plus efficaces sont ceux qui précèdent de peu une pluie contaminatrice.

.../...

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-PICARDIE DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX

De nouvelles pluies prolongées survenant dans les premiers jours de Juillet aggraveraient encore les risques d'implantation de l'épidémie dans les cultures.

PUCERONS VERTS DU POIS — CULTURES LEGUMIERES

Surveiller attentivement les cultures.

Actuellement le rôle des prédateurs entomophages (syrphes, coccinelles), ainsi que celui des champignons parasites (entomophtorales) est important. On interviendra que si l'infestation est élevée (plus de 10 % de plants infestés pour les pois en fleur).

CARPOCAPSE DES POMMIERS ET DES POIRIERS — ARBORICULTURE FRUITIERE

- Pour la zone chaude : Secteur situé au Sud d'une ligne passant approximativement au Nord d'Amiens, au Sud d'Arras, Douai, Landrecies, Naufchâtel.

Si un traitement n'a pas été effectué le 20 Juin, il est conseillé d'intervenir dès la réception du bulletin.

- Pour la zone froide : Située à l'Ouest d'une ligne comprenant Abbeville, Hesdin, Aire sur la Lys, Bailleul.

Les prises enregistrées actuellement ne justifient pas un traitement d'ici la fin du mois.

- Pour la zone intermédiaire : Région de Béthune, Arras, Hallencourt, Oisemont.

Les premières éclosions entrainant les premiers dégâts visibles ont lieu depuis le 20. Dans les vergers où l'on a constaté cette année, et au cours des années passées des vols importants ainsi que des dégâts, il est conseillé d'intervenir dès la réception du bulletin. Par contre dans les vergers où l'on a constaté des dégâts minimes les années précédentes, on attendra la fin du mois pour effectuer un traitement.

LA TORDEUSE DE LA PELURE (Capua réticulana)

Ce parasite occasionne des dégâts importants, surtout les chenilles de la première génération au cours des mois de Juin-Juillet. Ce ravageur hiverne sous forme de petites chenilles qui se rencontrent sous les feuilles désséchées, dans un duvet blanchâtre, à l'aisselle des branches et des bourgeons.

Biologie :

Les chenilles hivernantes quittent leurs quartiers d'hiver aux environs du stade "oreilles de souris" (C_3D) pour brouter les bourgeons, les feuilles et les fleurs. Le vol de la première génération débute dans les premiers jours de Juin et se poursuit jusqu'au milieu de Juillet avec une grande intensité autour du 20 Juin. Les papillons de la deuxième génération apparaissent en Août. Les chenilles de la première génération s'attaquent aux fruits, aux feuilles et aux tiges. Celles de la seconde génération créent des dégâts principalement sur les fruits.

Situation actuelle et lutte :

Les premières captures de la première génération ont été enregistrées le 9 Juin pour la zone chaude, le 14 Juin pour la zone intermédiaire. Dans la zone froide, il semble qu'il n'y ai pas eu encore de vol.

L'apparition de la capua est assez localisée, c'est à dire que le papillon est présent dans certaines exploitations et pas dans d'autres. Dès à présent, il est indispensable que chaque arboriculteur détermine la présence ou l'absence du ravageur à partir du repérage et de l'observation du dépot des oeufs appelés ooplaques.

Leur recherche est peut être fastidieuse, mais indispensable pour déterminer la date d'un traitement éventuel. Nous rappelons que les ooplaques sont déposées environ au 2/3 de la frondaison de l'arbre et le plus souvent sur la face inférieure des feuilles. On les remarque mieux sur le côté ensoleillé des arbres.

Une intervention sera réalisée lorsque apparaîtront les têtes noires des premières chenilles.

- Les produits homologués contre le carpocapse sont aussi utilisables contre la capua. Cependant, certains produits comme l'Azinphos Ethyl et Méthyl à 400 g de MA/hl, le Methidathion à 30 g de MA/hl
Le Trichlorfan (100-120 g de MA/hl), le Carbaryl (75 g de MA/hl) semblent être les plus efficaces.

.../...

PUCERONS CENDRES DU POMMIER

Quelques foyers nous ont été signalés, aussi il est conseillé de surveiller ce ravageur. On interviendra lorsqu'on note un seuil de 2% de pousses attaquées (2 colonies pour 100 bouquets contrôlés.

Choisir si possible un aphicide qui n'entraîne pas la destruction de leurs prédateurs (coccinelles, syrphes, etc...).

Parmi les matières actives dont les effets secondaires non toxiques sur les auxiliaires sont connus, on peut citer :

- Isolane (Primine) 10 g de MA/hl ;
- Pirimicarbe (Pirimor) 37,5 g de MA/hl ;
- Vamidothion 50 g de MA/hl.

PSYLLE DU POIRIER

En cas de forte infestation on peut intervenir avec :

- Vamidothion 50 g de MA/hl ;
- Monocrotophos 30 g de MA/hl ;
- Méthidathion 30 g de MA/hl,
- Azinphos Méthyl 40 g de MA/hl,
- Phosmet 50 g de MA/hl,
- Parathion + Phosalone 30 g + 39 g de MA/hl.

Le seuil d'intervention se situe à 20 pousses habitées (par 1 ou plusieurs insectes) pour 100 organes contrôlés.

OIDIUM

La protection doit se poursuivre en particulier sur les variétés sensibles. On évitera de traiter par fortes chaleurs et l'on interviendra de préférence en fin de journée.

TAVELURE

Dans les vergers présentant des taches la protection doit être maintenue jusqu'à la récolte.

Les Ingénieurs Chargés des Avertissements Agricoles - Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE"

A. DROUHARD - G. CONCÉ - S. LAFON P. COUTURIER

